

# SÉANCE DU 16 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le seize juin, à 20 H 30, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie sous la présidence de M. Jean-Luc FOSSÉ, Maire.

**Étaient présents** : MM. et Mmes FOSSÉ Jean-Luc, MÉAU Christophe, TISSERAND Florence, PEREZ Alain, ALEM Pierre, ANGELÉ Michel, BLONDEAU Bruno, CARITÉ Adrien, CORNEILLE Stéphanie, DE VALENCE DE MINARDIÈRE Anne, DUCOURNAU Yann, LOUSTAU Anne-Marie, PERTUSA Fanny, VANCOILLIE Véronique.

Mme Jessica SAMPAÏO donne procuration à M. Jean-Luc FOSSÉ

**Secrétaire de séance** : Mme Stéphanie CORNEILLE

M. le Maire demande aux élus d'accepter la séance à huis-clos. A l'unanimité, le Conseil Municipal l'accepte.

## **ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS AUX DIVERS SYNDICATS INTERCOMMUNAUX**

M. le Maire rappelle à l'assemblée les dispositions de l'article L 5211.8 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui précise que le mandat des délégués aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale est lié à celui du Conseil Municipal qui les a désignés.

M. le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection des délégués pour les EPCI dont la commune est membre. En fonction de la répartition des sièges prévue dans les statuts de chacun des syndicats intercommunaux concernés, et après avoir effectué le vote à bulletin secret, ont été élus :

### **Syndicat Départemental d'Énergie du Gers (SDEG) :**

- titulaire : Alain PEREZ
- titulaire : Bruno BLONDEAU

### **Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères du secteur Est (SICTOM EST) :**

- titulaire : Jean-Luc FOSSÉ
- titulaire : Véronique VANCOILLIE

### **Syndicat mixte de Gestion des Rivières Astarac-Lomagne (SYGRAL) :**

- titulaire : Pierre ALEM

### **Syndicat Mixte d'Adduction en Eau Potable AUBIET-MARSAN (SMAEP):**

- titulaire : Yann DUCOURNAU
- suppléant : Anne DE VALENCE DE MINARDIÈRE

M. le Maire invite également les conseillers élus à la Communauté de Communes des Coteaux Arrats Gimone à se répartir dans les commissions communautaires ci-après, sous réserve des modifications apportées par le futur bureau de la 3CAG :

#### **Commission Finances :**

Titulaire : Christophe MÉAU      Suppléant : Florence TISSERAND

#### **Commission Développement économique – Aménagement territoire :**

Titulaire : Christophe MÉAU      Suppléant : Michel ANGELÉ

#### **Commission Voirie :**

Titulaire : Florence TISSERAND      Suppléant : Michel ANGELÉ

Commission Sociale :

Titulaire : Véronique VANCOILLIE Suppléant : Jean-Luc FOSSÉ

Commission Accessibilité :

Titulaire : Jean-Luc FOSSÉ

Commission C.L.E.C.T. (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées):

Titulaire : Christophe MÉAU

**DÉSIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS COMMUNALES**

M. le Maire propose de désigner les membres des commissions communales :

**FINANCES**

Responsable : Christophe MÉAU

Michel ANGELE Adrien CARITÉ Alain PEREZ

Florence TISSERAND

**BATIMENTS, VOIRIE, ASSAINISSEMENT**

Responsable : Florence TISSERAND

Pierre ALEM Michel ANGELE Bruno BLONDEAU

Adrien CARITÉ Yann DUCOURNAU

**ENVIRONNEMENT, ENFANCE et JEUNESSE, ASSOCIATIONS**

Responsable : Alain PEREZ

Stéphanie CORNEILLE Yann DUCOURNAU Anne-Marie LOUSTAU

Fanny PERTUSA

**FOYER RURAL**

Responsable : Florence TISSERAND

Stéphanie CORNEILLE

**BÂTIMENT EN FACE DE L'ÉCOLE ET AUTOUR DE L'ATELIER COMMUNAL**

Responsable : Christophe MÉAU

Alain PEREZ

**Caisse des Écoles :**

4 conseillers :

- Yann DUCOURNAU

- Anne-Marie LOUSTAU

- Jessica SAMPAÑO

- Véronique VANCOILLIE

**Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)**

4 conseillers :

- Pierre ALEM

- Anne-Marie LOUSTAU

- Fanny PERTUSA

- Jessica SAMPAÑO

**COMMISSION APPEL D'OFFRES**

Responsable : Jean-Luc FOSSÉ

*3 titulaires :*

Michel ANGELE

*3 suppléants :*

Anne DE VALENCE DE MINARDIÈRE

Adrien CARITÉ

Yann DUCOURNAU

Florence TISSERAND

Stéphanie CORNEILLE

## **COMMISSION DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC**

Responsable : Jean-Luc FOSSÉ

*3 titulaires :*

Stéphanie CORNEILLE

Anne-Marie LOUSTAU

Florence TISSERAND

*3 suppléants :*

Adrien CARITÉ

Fanny PERTUSA

Véronique VANCOILLIE

### **CONSTITUTION COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS**

M. le Maire donne la parole à M. MÉAU qui informe que les Services Fiscaux demandent de proposer une liste de propriétaires (12 membres titulaires et 12 membres suppléants) afin de former la Commission Communale des Impôts Directs. M. MÉAU donne lecture des personnes nommées.

Les Services Fiscaux choisiront 6 membres titulaires et 6 membres suppléants.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la liste proposée à la Direction des Services Fiscaux.

### **DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE DE SES ATTRIBUTIONS**

M. le Maire expose que l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales donne au Conseil Municipal la possibilité de déléguer au Maire certaines des attributions de cette assemblée.

Afin de faciliter le bon fonctionnement de l'administration communale, M. le Maire invite le Conseil Municipal à examiner cette possibilité et propose de lui déléguer les attributions suivantes :

- 8° : de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières
- 9° : d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges
- 14° : de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme
- 16° : d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, quel que soit le type de juridiction et de niveau, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants et de 5 000 € pour les communes de 50 000 habitants et plus
- 17° : de régler les conséquences dommageables de tous les accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal
- 28° : d'exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n°75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne délégation au Maire, pour la durée de son mandat dans les domaines suivants cités ci-dessus mentionnés à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales.

### **VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES**

M. le Maire donne la parole à M. MÉAU qui informe à l'assemblée qu'il convient de voter les taux d'imposition 2020 des taxes directes locales : Taxe sur le Foncier Bâti et Taxe sur le Foncier Non Bâti. Il rappelle les taux votés l'an dernier en précisant que ces taux ne sont pas augmentés depuis 2011 :

- Taxe sur le Foncier Bâti : 29,05 %
- Taxe sur le Foncier Non Bâti : 92,08 %.

Il propose de ne pas augmenter pour 2020 les taxes et de reconduire les taux appliqués en 2019.

Ouï cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve de reconduire pour 2020 le taux d'imposition des taxes directes locales, ainsi qu'il suit, sans appliquer d'augmentation :

- Taxe sur le Foncier Bâti : 29,05 %
- Taxe sur le Foncier Non Bâti : 92,08 %.

### **VOTE DES SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS**

M. le Maire laisse la parole à M. MÉAU qui donne lecture des subventions 2020 :

Anciens Combattants et Victimes de Guerre : 80 €

ADDA (Asso. Dép. pour le Développement des Arts) : 288 €

Amicale Don du Sang : 730 €

Association KIRIKOU : 88 445 €

Association des Parents d'Élèves de l'école : 500 €

Association La Nourrice : 440 €

Aubiet Tennis Association : 850 €

CAUE (Conseil Architecture Urbanisme Environnement) : 500 €

Club des Aînés Vallée de l'Arrats : 440 €

Coopérative Scolaire : 1 200 €

Coopérative Scolaire – Classe verte : 1 000 €

Coopérative Scolaire - Natation : 1 024 €

Culture Portes de Gascogne : 559 €

Union Sportive Aubiétoise : 2 200 €

Foyer Rural : 6 000 €

Foyer Rural – Manifestations : 1 000 €

Groupe de Recherches Historiques : 400 € + 400 € (2019)

Preignan-Aubiet-Castelnau Tennis de Table : 500 €

Société de Chasse : 600 €

Société de Pêche : 600 €

**TOTAL : 107 756 €**

### **SUBVENTION CAISSE DES ÉCOLES**

Subvention 2020 : **13 000 €**

### **SUBVENTION CCAS**

Subvention 2020 : **2 000 €**

A la majorité (Pour : 14, Abstention : 1), le Conseil Municipal accepte le montant des subventions proposées.

### **VOTE DES PARTICIPATIONS**

M. le Maire laisse la parole à M. MÉAU qui donne lecture des participations :

Association des Maires : 533 €

Syndicat d'Énergies du Gers : 30 €

**TOTAL : 563 €**

A la majorité (Pour : 14, Abstention : 1), le Conseil Municipal accepte le montant des participations proposées.

### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE**

M. le Maire laisse la parole à M. MÉAU qui donne lecture du Budget Primitif 2020 de la Commune :

## SECTION FONCTIONNEMENT

### **DÉPENSES : 1 276 535 €**

- Charges à caractère général : 213 488,20 €
- Charges de personnel (salaires, cot. sociales, assurances) : 378 000 €
- Attribution compensation 3CAG : 42 152 €
- Autres charges de gestion courante : 191 569 €
  - *dont subventions 107 756 €*
  - *dont Caisse des Écoles 13 000 €*
  - *dont CCAS 2 000 €*
  - *dont contributions organismes 563 €*
- Intérêts des emprunts : 15 000 €
- Charges exceptionnelles : 500 €
- Virement à la section d'investissement : 435 825,80 €

### **RECETTES : 1 276 535 €**

- Excédent antérieur reporté : 352 450,80 €
- Remboursement personnel (caisse école, serv. Ass) : 25 499,20 €
- Produits des services : 3 740 €
- Impôts et Taxes : 458 763 €
- Dotations et Participations : 390 882 €
- Autres produits de gestion courante (loyers) : 30 100 €
- Produits financiers : 100 €
- Autres produits exceptionnels : 10 000 €
- Travaux en régie : 5 000 €

## SECTION INVESTISSEMENT

### **DÉPENSES : 1 012 928 €**

- Déficit reporté : 114 093,81 €
- Capital emprunt : 61 000,35 €
- Dépôts et cautionnement : 520 €
- Frais d'études : 5 000 €
- Travaux voirie village RAR (Reste à Réaliser) 2019 : 300 000 €
- Travaux autres bâtiments publics (la Poste, porte Foyer Rural, volets roulant salle musique, toiture pigeonnier) : 44 000 €
- Travaux autres bâtiments publics RAR 2019 (toiture église) : 20 378,84 €
- Travaux appartements communaux : 10 000 €
- Autres constructions : 92 613 €
- Travaux voirie (route de Marsan et chemin du stade, pose bouches incendie) : 235 000 €
- RAR travaux voirie (« En Pétère », parking mairie) : 41 322 €
- Travaux éclairage public village : 32 500 €
- Autres installations, matériels (groupe électrogène, cailloux « zéro phyto ») : 4 000 €
- Autres immobilisations corporelles : 45 000 € (dont 3 948 € RAR 2019)
- Titres de participations : 2 500 €
- Travaux en régie : 5 000 €

### **RECETTES : 1 012 928 €**

- FCTVA : 73 762 €
- Taxe d'aménagement : 15 000 €

- Excédent de fonctionnement capitalisé : 299 203,78 €
- Dépôts et cautionnement : 520 €
- Virement de la section de fonctionnement : 435 825,80 €
- Subventions 2020 :
  - ✓ *SDEG éclairage public village* 8 077,55 €
- Subventions RAR 2019 : 180 538,87 €
  - ✓ *Etat – intempéries voirie* : 76 580 €
  - ✓ *Région* :
    - *Intempérie voirie* : 20 435 €
    - *Voirie village* : 29 801,61 €
  - ✓ *3CAG –voirie village* : 7 000 €
  - ✓ *TDIL – voirie village* : 5 000 €
  - ✓ *DETR – voirie village* : 41 722,26 €

A la majorité (Pour : 14, Abstention : 1), le Budget Primitif de la commune est adopté tel que présenté ci-dessus.

### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF SERVICE ASSAINISSEMENT**

M. le Maire laisse la parole à M. MÉAU qui donne lecture du Budget Primitif 2020 du service Assainissement :

#### **SECTION FONCTIONNEMENT**

##### **DÉPENSES : 108 257 €**

- Charges à caractère général : 40 102 €
- Intérêts des emprunts : 1 072 €
- Reversement salaire agent : 5 000 €
- Créances en non-valeur et créances éteintes : 2 000 €
- Opérations d'ordre (dot aux amortissements) : 10 083 €
- Virement à la section d'investissement : 50 000 €

##### **RECETTES : 108 257 €**

- Excédent antérieur reporté : 68 695,14 €
- Redevances assainissement : 35 000,86 €
  - ✓ *Redevances* : 33 000,86 €
  - ✓ *Raccordement* : 2 000 €
- Produits exceptionnels : 500 €
- Opérations d'ordre (amortissement subvention) : 4 061 €

#### **SECTION INVESTISSEMENT**

##### **DÉPENSES : 91 464 €**

- Déficit d'investissement reporté : 29 444,60 €
- Capital des emprunts : 3 700 €
- Frais d'études : 5 000 €
- Travaux – Installations : 49 258,40 €
- Opérations d'ordre (amortissement subvention) : 4 061 €

##### **RECETTES : 69 642 €**

- Excédent de fonctionnement capitalisé : 29 444,60 €
- FCTVA : 1 936,40 €
- Opérations d'ordre (dot aux amortissements) : 10 083 €
- Virement de la section de fonctionnement : 50 000 €

A la majorité (Pour : 14, Abstention : 1), le Budget Primitif du service Assainissement est adopté tel que présenté ci-dessus.

### **PROLONGATION DU CONTRAT ENFANCE ET JEUNESSE**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal l'étude débutée en 2019 sur le transfert de la compétence Enfance et Jeunesse répartie actuellement sur 7 communes, en compétence communautaire par une Convention Territoriale Globale. L'étude n'étant pas terminée et compte tenu de la crise sanitaire, il convient de prolonger, en partenariat avec les 7 mairies, l'association Kirikou et la Caisse d'Allocations Familiales, le Contrat Enfance et Jeunesse actuel jusqu'à la fin de l'année.

M. le Maire sollicite donc l'accord du Conseil Municipal afin de prolonger ce contrat jusqu'au 31 décembre 2020.

Ce temps permettra de terminer l'étude sur les compétences Enfance et Jeunesse, afin que le nouveau Conseil Communautaire à l'issue d'une concertation approfondie décide s'il s'engage ou pas dans une Convention Territoriale Globale.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de prolonger le Contrat Enfance et Jeunesse jusqu'au 31 décembre 2020.

### **RÉFECTION VOIRIE COMMUNALE ROUTE DE MARSAN ET CHEMIN DU STADE : AVENANT N°3 AU MARCHÉ – LOT N°2**

M. le Maire informe que les travaux de réfection de voirie de la route de Marsan touchent à leur fin et que des piquages sur des busages de fossé sont nécessaires. Il présente le devis de l'entreprise MALET S.A. d'Auch d'un montant de 747,15 € H.T. soit 896,58 € T.T.C. ce qui entraîne la signature d'un nouvel avenant.

Où cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise M. le Maire à signer l'avenant n°3 au lot n°2 du marché de travaux pour des piquages sur des busages de fossé sur la route de Marsan.

- accepte le devis de l'entreprise MALET S.A. d'Auch d'un montant de 747,15 € H.T. soit 896,58 € T.T.C. portant le marché du lot n°2 à 92 210,17 € H.T.

### **ACQUISITION GROUPE ÉLECTROGÈNE**

M. le Maire présente à l'assemblée deux devis de l'entreprise BERNARD PAGES d'Auch pour l'acquisition d'un groupe électrogène pour la commune, nécessaire dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde et nécessaire pour le service technique :

- groupe électrogène mono perform essence 3000W dont le coût s'élève à 533,56 € H.T.

- groupe électrogène mono hx essence 4000W dont le coût s'élève à 876,55 € H.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte l'acquisition du groupe électrogène à l'entreprise BERNARD PAGES d'Auch

- retient le devis du groupe électrogène mono perform essence 3000W pour un coût de 533,56 € H.T. soit 640,28 € T.T.C.

### **DROIT DE PLACE POUR LES CAMIONS ITINÉRANTS ET AMBULANTS**

M. le Maire fait part au Conseil que le tarif des droits de place, pour les camions itinérants pratiquant la livraison de proximité (camion d'outillages par exemple) est fixé depuis 10 ans à 25 €/ par passage.

Il propose à l'assemblée, après avoir étudié les tarifs appliqués dans les communes aux alentours, une augmentation qui fixerait le tarif à 40 €.

M. le Maire précise que le droit de place pour les commerces ambulants, hors marché hebdomadaire du vendredi dont le droit de place est gratuit, est fixé à 15 €/mois.

Il propose à l'assemblée de maintenir ce tarif à 15 €.

Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, dès à présent :

- de fixer à 40 € le droit de place par passage des camions itinérants pratiquant la livraison de proximité
- de maintenir à 15 €/mois le droit de place pour les commerces ambulants.

### **DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN**

#### **Bien Consorts BIFFI-TILHAC**

M. le Maire présente une demande de DPU concernant le bien appartenant aux Consorts BIFFI-TILHAC sis à AUBIET, 1 chemin de Saint Taurin, cadastré section ZV n°71 d'une superficie de 00ha 16a 91ca. A l'unanimité, le Conseil Municipal renonce à exercer son Droit de Prémption Urbain sur ce bien.

#### **Bien Mme POLLET**

M. le Maire présente une demande de DPU concernant le bien appartenant à Mme POLLET Annick, sis à AUBIET, « 9 rue Roger Lèches », cadastré section AC n°35 d'une superficie de 01ha 14a 68ca. A l'unanimité, le Conseil Municipal renonce à exercer son Droit de Prémption Urbain sur ce bien.

### **QUESTIONS DIVERSES**

M. le Maire informe de la réception d'un courrier d'un administré ayant acheté un terrain dont l'accès se fait par un chemin communal dégradé et sollicite le rétablissement de cet accès. Il va organiser une réunion avec les propriétaires concernés.

M. le Maire fait part également d'une plainte d'un administré ne pouvant plus accéder à l'un de ses jardins et demandant que les propriétaires riverains entretiennent leurs jardins pour remédier à ce problème. Il a contacté les propriétaires concernés.

M. le Maire informe qu'il conviendra d'acquérir plusieurs panneaux de signalisation suite à la pose de nouvelles bouches à incendie pour être en conformité, suite à une commission de la SNCF pour être également en conformité, et enfin suite à la réfection de voirie pour interdire l'accès aux poids lourds.

M. le Maire fait un point sur les travaux : les travaux de chauffage sont terminés dans le local de la Poste, ensuite les travaux de toiture au niveau de l'Eglise seront réalisés courant septembre et enfin le remplacement de la porte du Foyer Rural est en cours, des devis sont attendus. Concernant la fin des travaux de voirie du cœur village, des stationnements gênants sont constatés, un marquage au sol devra être effectué pour signaler les passages piétonniers. De plus, les vasques de fleurs seront remises à certains endroits.

M. ANGELÉ demande si la borne textile est de nouveau fonctionnelle. M. le Maire répond par la négative.

Mme DE VALENCE DE MINARDIÈRE signale l'état lamentable des aires de containers au quartier de la Jalousie. M. le Maire regrette également ces incivilités, des mesures vont être prises afin d'y remédier.

M. le Maire rappelle enfin que concernant l'entretien des espaces verts, des horaires et jours sont à respecter suivant le décret en vigueur : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30, le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h, et le dimanche de 10h à 12h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h10